

Cantine comment ça marche 2018–2019

Cantine scolaire des Châssis
26600 MERCUROL



Voici le rappel de quelques règles pour les parents:

- L'inscription à la cantine et le paiement se feront **selon le planning des inscriptions.**
 - Inscription sur internet <https://kiserala.fr>.
 - Règlement à effectuer lors de l'inscription sur le site PAR VIREMENT BANCAIRE lors de l'inscription.
 - Les inscriptions exceptionnelles (la veille avant 8h30) pourront être effectuées **si le nombre d'enfants déjà inscrit le permet et seront facturés 4.50€ par repas commandé.** La demande devra être effectuée par un adulte auprès de Bernadette (surveillante de garderie) ou Mme CLAIR (par message si possible) qui validera ou pas l'inscription.
- Tout repas commandé et non consommé est dû.
- Les repas non consommés pour absence des maîtresses ou pour grève seront remboursés via le site (sous forme d'avoir qui sera déduit sur le mois suivant).
- **En cas d'absence de l'élève, il y aura un remboursement au-delà de 2 jours d'absences consécutifs et sur présentation de certificat médical remis dans les 48h de l'absence (sans ce justificatif remis dans les temps, les repas ne seront pas remboursés). Vous pouvez me prévenir de la durée l'absence par message sur mon portable au 06.42.56.48.97.**
- Les enfants non-inscrits ne seront pas acceptés à la cantine.
- **Horaires de cantine : 11h30-13h20. Le cycle 1 mangera au 1^{er} service à 11h30 et les cycles 2 et 3 mangeront au 2^{ème} service à 12h15.**
- La fiche de renseignements doit obligatoirement être renseignée et mise à jour régulièrement de votre part.(en ligne <https://kiserala.fr>.) Cette fiche sera conservée par la responsable de la cantine. La liste des personnes à contacter sera remise à la surveillante principale de la cantine et la surveillante de récréation. (Liste utilisée en cas d'enfant malade pendant la pause déjeuné par exemple).
- **Important.** Les règles de vie à la cantine doivent être respectées. Les enfants doivent être autonomes pour manger, respectueux envers le personnel de la cantine et doivent respecter un certain calme le temps du repas. Si ce n'est pas le cas, nous nous réservons le droit de mettre les sanctions stipulées dans les règles de vie de la cantine ci-joint et à signer par les parents et enfants.

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter Mme CLAIR Lætitia 06.42.56.48.97 ou mail via kiserala.
Si votre question concerne les règlements contacter Mme BEGOT Stéphanie 06.81.03.15.25

Règles de vie à la cantine à lire AVEC VOTRE/VOS ENFANTS et à signer. Via le cahier de liaison (également téléchargeable sur kiserala dans l'onglet « Adhésion »).

Les règles de vie est a remettre signé dans la boîte aux lettre qui se trouve à coté de la maternelle.

Mme CLAIR Lætitia Responsable cantine